



Texte fondamental

L'existence sacerdotale aujourd'hui

Décision du Chemin synodal adoptée par l'Assemblée synodale le 9 mars 2023

1. Introduction

(1) La théologie et la réalité vécue du ministère sacerdotal traversent depuis des années une crise qui a des répercussions sur l'ensemble de la vie de l'Église. Certaines des questions actuelles concernant l'existence sacerdotale sont posées depuis 50 ans déjà et n'ont toujours pas reçu de réponses satisfaisantes ; d'autres sont apparues récemment en raison de l'évolution des conditions pastorales et de l'émoi suscité par les abus commis par des prêtres. Dans ce contexte, le ministère sacerdotal est remis en question dans toutes ses dimensions.

(2) Il est indéniable que de nombreux prêtres exercent leur ministère de façon adaptée et appropriée et que leur forme de vie célibataire authentique est un témoignage. Mais de véritables changements s'avèrent indispensables du fait de l'évolution des conditions paroissiales et, surtout, des nombreux cas de violences sexuelles commises par des membres du clergé, également au vu du nombre présumé de cas non répertoriés¹. Le nombre croissant de manquements découverts autour des cas de violences sexuelles et les dynamiques de dissimulation mises à jour dans ce contexte sont, outre la perte d'image de l'Église catholique qui s'opère insidieusement depuis un certain temps déjà, les raisons essentielles de l'éloignement de nombreux croyants, voire de leur défection, même parmi les membres de l'Église actifs jusqu'à présent.

(3) Un changement systémique significatif est impératif. Toutefois, on constate une certaine perplexité concernant les visions d'avenir. Il convient de développer théologiquement une vision d'avenir solide dans le monde d'aujourd'hui pour le ministère sacerdotal qui représente un élément constitutif de la composition sacramentelle de notre Église. Les justifications théologiques avancées jusqu'à présent touchent aujourd'hui souvent à leurs limites et de nombreux points font l'objet d'un large consensus :

(4) Un sacerdoce qui, en théorie, ne devrait être réservé qu'aux hommes hétérosexuels est contestable et incompatible avec la pratique vécue. L'admission au sacerdoce basée sur le sexe suscite l'incompréhension, elle est discriminatoire et doit être abolie. La justification du célibat comme mode de vie sacerdotal indispensable n'est plus acceptée largement ni convaincante. L'acceptation de l'homosexualité sur un pied d'égalité, y compris chez les prêtres, est revendiquée explicitement.

¹ L'étude publiée le 13.06.2022 et portant sur le diocèse de Münster estime que le nombre de mineurs concernés est jusqu'à dix fois plus élevé, ce qui dépasse largement les hypothèses de l'étude MHG. <https://www.uni-muenster.de/news/view.php?cmdid=12635>, dernière consultation le 16.06.22.

(5) Par ailleurs, il existe des tendances croissantes à une attitude de préservation conservatrice, voire à un refus du changement. Enfin, de nombreux prêtres s'interrogent eux-mêmes sur le pourquoi et le comment de leur vocation et sur les tâches spécifiques du ministère sacerdotal.

(6) De toute évidence, un processus de discernement plus long, accompagné par l'Église universelle, est nécessaire. La question de savoir pourquoi il faut un ministère ordonné ne peut actuellement recevoir que des réponses partielles et nécessite une réponse différenciée qui intègre les nouveaux développements, les nouvelles expériences et les nouveaux points de vue.

(7) C'est une question urgente depuis un certain temps - pas seulement en Allemagne, mais dans le monde entier. Elle ne doit plus être éludée. Le texte de base « L'existence sacerdotale aujourd'hui » cherche des réponses appropriées et viables à la crise, sans toutefois pouvoir donner de réponses définitives.

(8) Les réflexions suivantes ne se contentent pas de thématiser le statu quo du ministère sacerdotal, mais l'inscrivent dans la vocation baptismale et confirmative au sens d'une théologie du peuple de Dieu telle qu'elle a été formulée par le Concile Vatican II. Le message biblique est très clair à cet égard. Au sens strict et propre du terme, il n'y a qu'un seul (grand) prêtre, à savoir Jésus-Christ. Et il est question du peuple sacerdotal auquel la rédemption a été accordée (cf. 1 Pierre 2,9)

(9) Dès lors, on voit parfaitement vers quoi le sacerdoce ministériel, en tant que sacerdoce de service, est orienté et à quoi il est ordonné : vers le Seigneur et vers le peuple auquel le sacerdoce commun a été conféré.

(10) D'une part, le sacerdoce témoigne, dans une tension polaire, de la présence permanente de Jésus. Il est présent dans son Église, en particulier dans les sacrements, tout en restant souverainement insaisissable. Le sacerdoce ministériel représente l'invitation de Dieu à la communauté et se tient ainsi en quelque sorte en face d'elle - mais ensemble, en tant que peuple de Dieu, ils témoignent de la présence salvatrice du Ressuscité dans le monde.

(11) D'autre part, le sacerdoce ministériel a pour mission de veiller à ce que tous les membres du peuple sacerdotal puissent développer leur dignité, leurs dons et leurs charismes et s'engager ainsi, à la suite de Jésus-Christ, dans la vie communautaire, autrement dit dans son service d'amour, de prédication et d'action liturgique. Le sacerdoce ministériel joue ici un rôle de médiation varié et primordial.

2. Évolutions ecclésiales

(12) Depuis le Concile Vatican II, la situation sociale et, dans son sillage, la situation ecclésiale ont fortement évolué dans le monde et en Allemagne, ce qu'on explique souvent par l'évolution politique et culturelle après 1968 et après des événements comme les bouleversements de l'année 1989/90 (« chute du mur ») et le « 11 septembre » (2001). Nombre de ces évolutions ont eu des répercussions importantes sur la vie des religions en général, ainsi que sur la vie de l'Église et des croyants. Nous commencerons par nous pencher sur les évolutions ecclésiales dont les effets sur la conception du rôle et du ministère du prêtre doivent être discutés.

(13) Le nombre de membres de l'Église catholique et de l'Église protestante en Allemagne est en forte baisse². Alors qu'il y avait encore 28,3 millions de catholiques en 1989, on n'en compte plus que 21,6 millions trente ans plus tard, en 2021, alors que la population allemande est passée de 79,75 millions à 83,1 millions sur la même période ; ainsi, seuls 26 % des Allemands sont encore catholiques aujourd'hui contre 35,5% en 1989³. L'une des principales raisons de la baisse du nombre de catholiques est le fait qu'au total, plus de 3 millions de personnes ont quitté l'Église au cours des 30 dernières années.

(14) A cela s'ajoute l'évolution démographique (vieillesse de la population) et la baisse du nombre de baptêmes - qui n'est cependant pas seulement due à cette raison : de près de 300 000 baptêmes catholiques (1990) à 141 992 baptêmes (2021). L'Église catholique est-elle en train de devenir une minorité non pertinente ? Après tout, le recul de 114 000 mariages catholiques à 20 140 sur la même période témoigne d'une évolution similaire. Les enterrements catholiques suivent la même tendance, même si elle est moins drastique⁴. Tout cela a probablement été accentué par la pandémie de ces dernières années.

(15) Un autre indicateur de la crise de l'Église catholique est le nombre moyen de fidèles assistant aux offices religieux, qui est passé de 6,19 millions en 1990, soit 21,9% des membres de l'Église, à 923 000 (4,3%)⁵. Cette évolution se répercute tout aussi massivement sur le nombre de prêtres (religieux et séculiers). Alors qu'il y avait encore près de 20 000 prêtres en Allemagne en 1990, leur nombre est passé à 12 280 en 2021, ce qui correspond à une baisse d'environ 40%. Parallèlement, le nombre de prêtres étrangers travaillant en Allemagne n'a cessé d'augmenter. En 2021, ils étaient 2 279, pour la plupart originaires d'Inde et de Pologne. Cela constitue un enrichissement, mais demande également de concilier des mentalités et des socialisations ecclésiales différentes. La baisse du nombre d'ordinations sacerdotales est encore plus marquée, puisqu'il était de 295 en 1990 et qu'il atteindra 48 en 2021, ce qui représente une baisse de 83%⁶.

(16) Il convient en outre de mentionner le nombre de prêtres qui ont quitté le ministère pour diverses raisons.⁷ L'une des causes principales est que les prêtres concernés ne se sentent pas capable de respecter leur vœu de célibat⁸. Dans ce contexte, on reproche souvent aux prêtres de ne pas respecter ce vœu, ce qui entraîne une perte de crédibilité dans l'exercice de leur

² La plupart des données citées viennent du document : « Katholische Kirche in Deutschland Zahlen und Fakten » (Arbeitshilfen, Sekretariat der deutschen Bischofskonferenz [« L'Église catholique en Allemagne, chiffres et faits » (Outils de travail, secrétariat de la conférence épiscopale allemande), Arbeitshilfe 325, 2021).

³ Il est intéressant de noter ici l'augmentation du nombre de catholiques issus de l'immigration.

⁴ Si, en 1990, 288 945 des 297 179 défunts catholiques ont été enterrés selon le rite catholique, le nombre d'enterrements catholiques est passé à 236 546 en 2020, alors que le nombre de catholiques décédés avait légèrement augmenté.

⁵ Le pic de l'après-guerre a été atteint en 1960 avec 11,9 millions de personnes assistant aux offices religieux.

⁶ Les statistiques de l'Église pour 2021 font état de 62 nouvelles ordinations en 2021 : 48 prêtres séculiers et 14 prêtres religieux (DOC - sans compter ceux qui ont été ordonnés pour d'autres provinces). Voir : https://www.dbk.de/fileadmin/redaktion/diverse_downloads/presse_2022/2022-101a-Kirchenstatistik-2021_Flyer.pdf.

⁷ Selon l'initiative Prêtres en dialogue, le nombre de prêtres ayant quitté leur ministère depuis Vatican II en raison du célibat obligatoire s'élève à un peu plus de 1 500.

⁸ L'initiative « Priester im Dialog » [Prêtres en dialogue] a été lancée en 2005 par des diocèses qui invitent régulièrement leurs prêtres démissionnaires pour surmonter le mutisme, éviter l'aliénation et discuter d'une meilleure collaboration. Le Pi-Dialogue a eu lieu à Würzburg de 2005 à 2018. L'archidiocèse de Munich invite depuis 2016 au Pi-Dialogue et, depuis 2021, le diocèse d'Augsbourg le fait également.

ministère sacerdotal. Le problème de la solitude des prêtres, qui augmente avec l'âge, est évoqué régulièrement ⁹.

(17) En revanche, les chiffres concernant les collaborateurs pastoraux et les collaboratrices pastorales se présentent différemment. ¹⁰ Le nombre de diacres permanents, notamment, a augmenté de plus d'un tiers. Quant aux laïcs au service de la pastorale, leur nombre est passé d'environ 5 200 en 1990 à 7 516 en 2021. Toutefois, ces dernières années, on constate également un renversement de cette tendance qui, d'une croissance est passée à une stagnation, voire à une diminution.

(18) Il est à craindre que les conséquences de la pandémie ne se fassent ressentir dans la pastorale des jeunes qui atteint un grand nombre d'enfants et de jeunes ¹¹ dans les domaines de l'engagement social, du service de l'autel et de la musique d'Église, notamment dans les chorales, ce qui pourrait avoir des répercussions sur le nombre de vocations dans toutes les professions religieuses. Ainsi, le nombre d'étudiants dans toutes les disciplines théologiques baisse très fortement en Allemagne.

(19) Les évolutions pastorales dans les diocèses ont également des répercussions sur la question de l'identité sacerdotale. Ces dernières années, les chiffres et les tendances ont eu des répercussions profondes et importantes sur le travail pastoral et les formes d'organisation de la pastorale dans les diocèses allemands et ont entraîné l'introduction de processus de changement dans les domaines de la pastorale et de la structure des paroisses. Dans de nombreux diocèses, des propriétés de l'Église ont été abandonnées, vendues ou réaffectées. Dans plusieurs diocèses, on prévoit de faire évaluer la valeur des propriétés de l'Église afin de déterminer celles qui seront conservées à l'avenir. Par ailleurs, le nombre de paroisses juridiquement constituées est parfois réduit de façon drastique. Cela a des répercussions sur l'image que de nombreux prêtres ont d'eux-mêmes et sur l'engagement des collaborateurs pastoraux.

(20) Parallèlement, on assiste à des changements globaux de l'approche pastorale de presque tous les diocèses allemands. Ces changements ont entraîné ou continuent d'entraîner des regroupements de paroisses en unités pastorales ou en associations de paroisses. Dans ce contexte, on propose différents modèles de direction, allant du prêtre directeur d'un espace pastoral comptant parfois plus de 20 000 paroissiens ¹², au point où l'on parle d'une « épiscopalisation » du ministère sacerdotal pour les quelques curés directeurs, aux équipes multiprofessionnelles, en passant par des modèles de direction constitués de plusieurs curés selon le modèle de direction solidaire « in solidum ». Ces nouveaux modèles de pastorale et de direction dans les nouvelles grandes unités constituent des défis importants aussi bien pour les responsables que pour l'aptitude des prêtres et de tous les collaborateurs pastoraux à travailler en équipe. De nouvelles formes de direction, y compris bénévoles, par des laïcs, se développent, et de nouveaux profils d'exigences doivent être élaborés. De nombreux prêtres ne se sentent pas à la hauteur de ces changements ou n'y reconnaissent pas ce qui a motivé leur vocation. Des conflits

⁹ Cf. <https://www.kirche-und-leben.de/artikel/ueberfordert-der-zeolibat-unsere-priester>; les collaborateurs de la maison Recollectio de Münsterschwarzach signalent chez les prêtres un lien étroit entre la solitude et le burn-out.

¹⁰ Diacres permanents, agents paroissiaux et agentes paroissiales et agents pastoraux et agentes pastorales.

¹¹ En 2021, il y avait environ 360 000 enfants de chœur, 660 000 jeunes de 7 à 28 ans dans les associations membres du BDKJ et environ 66 000 jeunes engagés dans environ 3 630 chorales de l'église catholique.

¹² Certaines paroisses nouvellement créées devraient même compter jusqu'à 100 000 paroissiens.

liés à la revendication de pouvoir du prêtre et à l'évolution de son rôle surviennent également. Dans cette perspective, cette nouvelle phase du développement de l'Église pose la question de l'identité du prêtre, indépendamment de l'activité qu'il exerce concrètement. Dans ce cadre, la priorité doit être donnée à la pastorale plutôt qu'aux tâches administratives.

(21) Toute réflexion sur le ministère sacerdotal et la collaboration entre prêtres et collaborateurs pastoraux ou collaboratrices pastorales doit prendre en compte ces changements fondamentaux et élaborer des visions, des perspectives et surtout des moyens d'action pour la pastorale et le fonctionnement futurs de l'Église. Une réforme visant à confier la direction de paroisses également à des laïcs a été jugée impossible par une consigne du Vatican de juillet 2020 ¹³. Malgré cela, le modèle traditionnel d'une paroisse dirigée par un prêtre en qualité de curé devra toujours plus être complété ou remplacé par de nouvelles formes de direction. Le service fondamental du peuple de Dieu doit toujours se trouver au cœur de cette démarche. Sur ce point également, une réforme urgente s'impose.

3. Changer les structures qui favorisent les abus

3.1. Conclusions de l'étude MHG : profils des coupables

(22) L'étude dite MHG ¹⁴ publiée en 2018 sur les « abus sexuels commis sur des mineurs par des prêtres, diacres et religieux masculins catholiques du ressort de la Conférence épiscopale allemande » a révélé que les processus de transformation de la société et de l'Église ne sont pas les seuls à imposer une réorientation fondamentale du sacerdoce. Le nombre élevé de prêtres auteurs d'abus et les dispositions systémiques favorables aux actes d'abus sexuels et à d'autres abus de pouvoir mis à jour ne font qu'accentuer la nécessité de repenser le système. Les résultats de l'étude indiquent un taux de coupables de 5,1% chez les prêtres diocésains (soit un prêtre sur 20), mais ce pourcentage est probablement plus élevé compte tenu du nombre élevé de cas non recensés ¹⁵. Il ne s'agit donc en aucun cas de cas isolés, comme on le prétend parfois ! Bien des souffrances dévastatrices et des traumatismes à vie chez les victimes de violences sexuelles auraient pu être évités si l'on avait agi à temps et avec détermination. Mais, aujourd'hui encore, les forces d'inertie au sein de l'Église sont immenses, bien que le système

¹³ Le texte de l'instruction est disponible à l'adresse : <https://www.vaticannews.va/de/vatikan/news/2020-07/vatikan-wortlaut-instruktion-pastorale-umkehr-pfarrgemeinden-deu.html>.

¹⁴ L'étude commandée par la Conférence épiscopale allemande porte le nom des lieux de recherche Mannheim, Heidelberg et Gießen.

¹⁵ « Nombre de clercs accusés - Dans le cadre du projet de recherche, 38 156 dossiers personnels et manuscrits des 27 diocèses datant de 1946 à 2014 ont été examinés (TP6). Des preuves d'accusations d'abus sexuels sur mineurs ont été trouvées chez 1 670 membres du clergé de l'Église catholique. Cela représentait 4,4 % de tous les clercs de 1946 à 2014 dont les dossiers personnels et autres documents ont été examinés dans les diocèses. Compte tenu des connaissances issues de la recherche sur les zones d'ombre, ce chiffre est une estimation basse et la valeur réelle est probablement plus élevée. Chez les prêtres diocésains, le pourcentage s'élevait à 5,1 % (1 429 inculpés), chez les prêtres religieux en mission d'envoi à l'étranger 2,1 % (159 inculpés) et chez les diacres à plein temps 1,0 % (24 inculpés). Le statut clérical de 58 prévenus était inconnu. Lorsque les dossiers personnels des membres du clergé accusés dans le cadre de la procédure de demande de « prestations en reconnaissance de la souffrance infligée aux victimes d'abus sexuels » ont été examinés, l'accusation ou l'acte n'a été mentionné dans le dossier personnel ou dans d'autres documents de l'Église relatifs au membre du clergé concerné que dans 50 pour cent des accusations considérées comme plausibles par l'Église catholique au moment de la demande. Ainsi, la moitié des cas n'auraient pas été détectés dans le cadre d'un simple examen du dossier personnel si les victimes n'avaient pas déposé une demande active de « prestations en reconnaissance des souffrances infligées aux victimes d'abus sexuels », ce qui donne une indication de l'ampleur de la zone d'ombre présumée. » https://www.dbk.de/fileadmin/redaktion/diverse_downloads/dossiers_2018/MHG-Studie-Endbericht-Zusammenfassung.pdf.

soit perturbé depuis 2010 déjà. Il est pourtant évident que des changements systémiques sont inévitables et qu'ils requièrent la prise de responsabilité de tous les niveaux hiérarchiques. Dans ce contexte, il est judicieux de commencer par se pencher sur la typologie des personnes accusées, notamment pour éviter tout soupçon généralisé. Comme pour les typologies d'auteurs d'abus sexuels en dehors de l'Église, l'étude identifie trois profils de base d'accusés.

(23) « Les accusés qui ont commis des abus sexuels sur plusieurs victimes âgées de moins de 13 ans, qui ont commis leurs actes sur une période de plus de six mois et contre qui les premières accusations ont été enregistrées peu après l'ordination sacerdotale, peuvent être attribués à un « **profil-type déterminé** » chez lequel on retrouve des éléments indiquant un éventuel trouble de préférence pédophile au sens d'un courant pédophile principal ou secondaire. Le ministère de prêtre dans l'Église catholique, avec ses nombreuses occasions de contact avec des enfants et des adolescents, a probablement un fort potentiel d'attraction sur ce type de personnes.

(24) Le deuxième profil de caractéristiques peut être décrit comme un « **profil-type narcissique-sociopathique** » d'accusés qui exercent leur pouvoir de manière inadéquate, non seulement dans le cadre d'abus sexuels sur des enfants et des adolescents, mais aussi dans d'autres contextes. L'abus sexuel se présente alors comme une forme parmi d'autres d'abus de pouvoir narcissique. (...) La plénitude de pouvoir dont dispose un prêtre ordonné en vertu de sa fonction offre à ce type de personnalité de nombreux champs d'action (...).

(25) Un troisième groupe d'accusés peut être décrit comme le « **type immature régressif** ». Ce terme se réfère aux accusés dont le développement personnel et sexuel est déficitaire. On y trouve aussi bien des prévenus hétérosexuels qu'homosexuels. (...) Le célibat obligatoire est susceptible de donner aux représentants de ce type une possibilité mal comprise de ne pas avoir à se préoccuper suffisamment de la formation de leur identité sexuelle. (...) ».¹⁶

(26) Ces descriptions d'agresseurs permettent déjà de dégager des conclusions sur les changements à apporter dans la sélection, la formation et l'accompagnement des candidats au sacerdoce ainsi que sur l'accompagnement des prêtres tout au long de leur vie. Le consortium de recherche invite à cet égard à ne pas « se concentrer uniquement sur les symptômes d'un développement inadéquat et d'éviter ainsi d'aborder le problème fondamental du pouvoir clérical (...) »¹⁷. C'est à cette réflexion sur les structures favorisant les abus que se livre l'Assemblée synodale dans le présent texte sur l'existence sacerdotale aujourd'hui.

¹⁶ MHG -Studie: Forschungsprojekt, Sexueller Missbrauch an Minderjährigen durch katholische Priester, Diakone und männliche Ordensangehörige im Bereich der Deutschen Bischofskonferenzen [Étude MHG : Projet de recherche, Abus sexuels sur mineurs commis par des prêtres catholiques, des diacres et des membres masculins d'ordres religieux relevant de la Conférence épiscopale allemande], p.12, source : www.dbk.de/fileadmin/redaktion/diverse_downloads/dossiers_2018/MHG-Studie-gesamt.pdf, dernière consultation 8.1.22. Mise en exergue par les auteurs. « Ajoutons que, dans le cas de la prêtrise, l'incapacité des personnes de ce type à s'engager dans un partenariat mature ne requiert aucune justification sociale supplémentaire. Dans ce groupe, la première accusation n'intervient souvent que longtemps après l'ordination. Une des raisons pourrait être que ce n'est que lorsque le surmenage lié au ministère, à l'isolement et au manque de soutien de l'Église face à ces difficultés augmentent au fil du temps que la limite des abus sexuels est franchie ». (Ibid.)

¹⁷ Ibid., p. 18.

3.2. Recommandations de l'étude MHG concernant le ministère sacerdotal aujourd'hui

(27) Le prêtre doit avoir une personnalité mûre et affirmée y compris dans le domaine de la sexualité. Dans ce cadre, une réflexion sur sa sexualité personnelle limitée au cadre d'un projet ne suffit pas ¹⁸. Il faut garantir d'une part une sélection appropriée des candidats à l'aide de méthodes psychologiques établies et d'autre part leur accompagnement « face aux défis d'une vie célibataire pas forcément choisie, mais condition obligatoire de l'ordination sacerdotale » ¹⁹. Il convient à cet égard de mettre résolument en place un conseil psychologique des prêtres durant leur ministère, au moins par le biais d'une supervision et pas uniquement sous forme d'approche pastorale et spirituelle ²⁰.

(28) L'Assemblée synodale estime donc qu'il faut à la fois discuter des arguments en faveur du célibat obligatoire et des changements qui s'imposent et réfléchir à un meilleur développement personnel et à un meilleur professionnalisme qui tienne compte du développement et de l'évaluation de la formation initiale et continue, et d'adopter des recommandations d'action correspondantes ²¹.

(29) La formation actuelle des prêtres doit être examinée sous cet angle. Compte tenu de la diminution du nombre de candidats, il semble de plus en plus incertain qu'une formation complète soit dispensée dans des instituts fermés, mais une formation commune à tous les groupes professionnels pastoraux semble plus raisonnable et plus utile, notamment en ce qui concerne les exigences professionnelles, la prévention des tendances misogynes et la perspective d'une collaboration interprofessionnelle dans les (grands) territoires pastoraux à venir ²². Dans ce contexte, l'admission des femmes à l'ordination est également souvent considérée comme un facteur bénéfique ²³. La formation des prêtres telle qu'elle a été dispensée jusqu'à présent doit être examinée et modifiée à la lumière de ces aspects.

(30) Un bon nombre des changements requis évoqués sont dus au manque de normes de professionnalisation et de professionnalisme. Développer des normes adéquates, permettre une culture du feedback et, le cas échéant, établir des mesures de sanction, telles sont les tâches proposées dans le texte de mise en œuvre « Professionnalisation et formation de la personnalité ». Une telle culture du feedback doit non seulement permettre un retour d'information unilatéral, mais aussi garantir, par le recours à une réflexion et une régulation juridiquement contraignantes, la mise en place d'une proximité et d'une distance appropriée des prêtres par rapport aux paroissiens, aux familles et en particulier aux enfants et aux jeunes en formation initiale et continue, mise en place encadrée par des experts formés et d'autres soutiens des vicariats généraux/ordinariats.

¹⁸ « Le célibat n'est pas un facteur de risque d'abus sexuels eo ipso. Toutefois, l'engagement à mener une vie de célibat exige une réflexion intense sur sa propre émotivité, son érotisme et sa sexualité. Une approche essentiellement théologique et pastorale de ces exigences en matière de développement ne suffit pas ». (Ibid., p. 17)

¹⁹ Ibid., p. 13.

²⁰ Cf. ibid.

²¹ Cf. texte de mise en œuvre « Le célibat des prêtres - renforcement et ouverture ».

²² Cf. ibid.

²³ Le forum synodal « Les femmes dans les services et les ministères de l'Église » a élaboré des propositions pour répondre à cette question. Le forum « l'existence sacerdotale aujourd'hui » a élaboré un texte d'action sur la « structure plurale des ministères, une opportunité - surmonter le cléricisme », qui aborde également cette question d'un autre point de vue.

(31) De nombreux agresseurs du troisième groupe n'ont commencé à passer à l'acte qu'après une durée moyenne de service d'environ 8 à 14 ans. L'hypothèse que cela pourrait être en rapport avec le surmenage et la solitude au bout d'un certain temps de service a des conséquences sur les standards de professionnalisation à développer. La réflexion sur le mode de vie est entamée dans le texte de mise en œuvre sur le célibat. Il convient également d'y réfléchir dans le cadre du perfectionnement de la « ratio nationalis » (les statuts-cadres fédéraux pour la formation des prêtres), qui a déjà été élaborée par un groupe de travail de la Conférence épiscopale allemande. La mise en œuvre devra s'appuyer sur la large expertise de différents groupes professionnels et sur le recours à des compétences psychologiques. Ce faisant, il ne faut pas occulter la question de l'homosexualité chez les prêtres et les candidats à l'ordination.

²⁴ Le sacrement de pénitence donne également lieu à des besoins spécifiques. Certes, il permet de découvrir le cœur de la foi comme un lieu d'amour et de disposition de Dieu à pardonner. Néanmoins, une double sensibilisation est conseillée : D'une part, il convient d'aborder, dans la formation et l'accompagnement professionnel, la possibilité d'abus, y compris psychologiques et spirituels, auxquels le sacrement de pénitence offre un cadre particulièrement propice. D'autre part, il faut mieux sensibiliser à la question des allusions ou de la désignation de personnes dans le cadre de la confession. Il en va de même pour les entretiens confidentiels dans le cadre de tout accompagnement spirituel.

(32) D'autre part, des auteurs d'abus sexuels se sont servis de la confession pour révéler leurs actes d'une façon qui les soustrait à toute poursuite pénale ²⁵. Il convient de sensibiliser et de former davantage les personnes qui écoutent les confessions sur la manière de procéder dans de tels cas, et si nécessaire, de prendre de nouvelles dispositions de droit ecclésial (interdire l'absolution, etc.).

(33) Tout cela montre qu'au-delà de « l'explication, de l'analyse et de la prévention des abus sexuels individuels », une réflexion fondamentale sur le ministère ordonné du prêtre et sa conception de son rôle vis-à-vis des personnes non ordonnées est nécessaire ²⁶. Il s'agit donc de changements parfois profonds et parfois douloureux de la conception que les prêtres ont d'eux-mêmes et que de nombreux fidèles ont du rôle du prêtre, tels qu'ils sont abordés entre autres dans le texte suivant (en particulier au chapitre 5).

²⁴ À ce sujet, nous renvoyons aux textes de mise en œuvre « Réévaluation de l'homosexualité par le magistère » et « Le tabou et la normalisation - Votes sur la situation des prêtres non hétérosexuels »

²⁵ « Il n'est pas rare que des clercs accusés considèrent la confession comme une occasion de révéler leurs abus. Dans certains cas, le cadre protégé de la confession a même permis à des accusés cléricaux de préparer ou de dissimuler des actes. D'où l'importance particulière du sacrement de la confession dans ce contexte. D'un point de vue scientifique, il convient de souligner la responsabilité du confesseur dans la mise en lumière, le traitement et la prévention appropriés des différents actes d'abus sexuels ». <https://www.dbk.de/themen/sexualisierte-gewalt-und-praevention/forschung-und-aufarbeitung/studien/mhg-studie>, projet de recherche, rapport final complet. p. 17. Dernière consultation 25.04.2022.

²⁶ Cf. *ibid.* « Une modification des structures de pouvoir cléricales exige une réflexion fondamentale sur le ministère ordonné du prêtre et sa compréhension de son rôle vis-à-vis des personnes non ordonnées. Dans ce contexte, les responsables de l'Église ne peuvent se contenter de faire des promesses du bout des lèvres. La sanction de certains accusés, les regrets publics, les compensations financières pour les victimes et la mise en place de concepts de prévention et d'une culture de la coexistence attentive sont des mesures nécessaires, mais en aucun cas suffisantes. Si les réactions de l'Église catholique se limitent à de telles mesures, de telles approches en soi positives risquent même de maintenir les structures de pouvoir cléricales, car elles ne se concentrent que sur les symptômes d'une évolution néfaste et empêchent ainsi de s'attaquer au problème fondamental du pouvoir clérical ». (p.18)

3.3. Vaincre le cléricisme ! Thèmes et rapports avec d'autres thèmes du forum

(34) Non seulement l'étude MHG, mais aussi d'autres études diocésaines et la participation de personnes impliquées dans le travail de mémoire poussent à une nouvelle réflexion sur la conception du ministère dans l'Église. Dans ce contexte, il convient avant tout de se pencher sur la mauvaise compréhension du sacerdoce, qui peut se résumer par le mot-clé du cléricisme. Le pape François y répond par une démarche synodale renforcée ²⁷. La sous-secrétaire du synode des évêques, Nathalie Becquart, précise cette idée en disant que « la vision d'une Église synodale est un moyen de surmonter et de se défaire du cléricisme (...) » ²⁸. L'Église universelle semble s'accorder sur le fait que le cléricisme est contraire à la conception fondamentale du ministère sacerdotal et que des changements s'imposent. Le « régime aveugle vers l'intérieur du pouvoir sacré monopolisé par des hommes célibataires » ²⁹ doit être surmonté, comme le constate Gregor Hoff.

(35) Cela a des conséquences, entre autres, sur la théologie de la « Repraesentatio Christi » (voir chapitre 5).

(36) La thématique du pouvoir mal exercé demande des restrictions transversales par rapport au Forum synodal I. Le forum synodal III examine les moyens de corriger l'écart de pouvoir et les structures masculines en ouvrant l'accès à l'ordination et en renforçant l'engagement dans les fonctions dirigeantes, et ce pas uniquement aux hommes. La question de la « Repraesentatio Christi » y est également discutée pour ce concerne l'appartenance à un sexe. Le thème de la sexualité n'est pas uniquement traité dans le forum synodal IV, mais il a des répercussions directes sur les réflexions du forum synodal sur « L'existence sacerdotale aujourd'hui ». Ainsi, la réflexion sur sa sexualité personnelle et sur le thème de l'érotisme et de l'affectivité jouera un rôle plus important dans la formation et dans les normes sacerdotales. Cela semble particulièrement indispensable, indépendamment de la demande de suppression de l'obligation générale de célibat.

(37) Comme le révèlent les discussions actuelles sur la base des études susmentionnées, la protection des auteurs de violences sexuelles a trop souvent pris le pas sur la protection des victimes de violences sexuelles. Cela concerne non seulement le sacerdoce, mais aussi et surtout la conception et l'exercice du ministère épiscopal. Ici aussi, il faut tirer des conclusions cohérentes sur les structures et les identités qui abusent du pouvoir. Il faudra y réfléchir en aval et en tirer les conclusions qui s'imposent. Il s'agit de mieux comprendre où des sanctions et des mesures de prévention insuffisantes contribuent plutôt au maintien de structures de pouvoir cléricales, parce qu'elles ne visent que les symptômes d'une évolution erronée ³⁰. Le texte de

²⁷ Ainsi, il soulignait dès 2015 : « Ce que le Seigneur nous demande, en un certain sens, est déjà pleinement contenu dans le mot « Synode ». Marcher ensemble - Laïcs, Pasteurs, Evêque de Rome - est un concept facile à exprimer en paroles, mais pas si facile à mettre en pratique. » https://www.vatican.va/content/francesco/de/speeches/2015/october/documents/papa-francesco_20151017_50-anniversario-sinodo.html, dernière consultation 25.4.22.

²⁸ Lebendige Seelsorge : Klerikalismus. [Pastorale vivante : le cléricisme]. Cahier 1/2022, Echter-Verlag Würzburg, p. 34.

²⁹ Ibid. p. 39.

³⁰ Cf. MHG -Studie : Forschungsprojekt, Sexueller Missbrauch an Minderjährigen durch katholische Priester, Diakone und männliche Ordensangehörige im Bereich der Deutschen Bischofskonferenzen [Étude MHG : Projet de recherche, Abus sexuels sur mineurs commis par des prêtres catholiques, des diacres et des membres masculins d'ordres religieux relevant de la Conférence épiscopale allemande], p. 15-19, Source : www.dbk.de/fileadmin/redaktion/diverse_downloads/dossiers_2018/MHG-Studie-gesamt.pdf.

mise en œuvre « prévention des violences sexuelles, intervention et attitude envers les auteurs de violences au sein de l'Église catholique » traite également de mesures concrètes dans ce domaine.

(38) L'existence de groupes professionnels d'agents pastoraux et d'agents de proximité ayant une formation théologique et exerçant une activité pastorale ainsi que d'autres professions en plein développement dans l'espace germanophone invite également à une réflexion pastorale pratique et théologique sur la conception de la pastorale et du ministère. Le texte de mise en œuvre « Vaincre le cléricalisme - les possibilités offertes par une structure plurielle des ministères » y incite.

4. Sens et objectif du ministère sacramental ordonné

(39) Les différentes demandes adressées à l'Église et les processus de changement imminents posent également à l'Assemblée synodale la question fondamentale du sens et de l'utilité du ministère sacerdotal. Cette question semble également urgente, car de nombreuses paroisses doivent organiser leur vie sans prêtre ordonné en raison du manque de prêtres. Il convient de veiller dans ce contexte à ce qu'il n'y ait pas de mauvaises interprétations cléricales, comme si la personne consacrée avait le privilège d'être un chrétien de rang supérieur.

(40) La justification sacramentelle du ministère sacerdotal est remise en question. Dans de nombreuses paroisses, le ministère spécifique du prêtre n'est plus plausible. En effet, face au manque actuel de prêtres, de nombreuses paroisses trouvent des solutions très pragmatiques pour organiser la vie ecclésiale sans prêtre. De nombreux arguments avancés pour justifier l'attribution exclusive de certaines tâches au prêtre ordonné ne convainquent plus. L'idéal sacerdotal traditionnel s'est profondément fissuré, et pas seulement à cause de la crise des abus. À bien des égards, il semble dépassé en raison du long refus ou report de toute adaptation théologique et ecclésiale, et surtout en raison des nombreux vestiges corporatistes qui ne font en aucun cas partie du ministère. Tout cela doit être considéré avec lucidité. Il est donc indispensable de se recentrer consciemment sur les sources bibliques et théologiques ainsi que sur la tradition ecclésiale pour trouver dans le présent des réponses crédibles et viables à cette problématique. Ce faisant, la remise en question de la nécessité du ministère sacerdotal peut également, dans le cadre de ces réflexions, déployer des dynamiques de critique salutaire ou de décléricalisation qui méritent d'être évaluées et acceptées. Cette question fondamentale doit être abordée de manière crédible, notamment en ce qui concerne la révision des conditions d'admission et l'ouverture du sacerdoce à tous les sexes.

(41) Dans la tradition catholique, le ministre ordonné garantit la présence du vis-à-vis essentiel des promesses et des exigences divines au sein de la communauté de manière constitutive dans l'Église.

(42) La tradition catholique est actuellement appelée à réviser la théologie du sacerdoce de manière à ce que le vis-à-vis de l'action salvatrice de Jésus (triplex munus christi = enseigner, guider, sanctifier) soit réalisé de façon crédible dans l'action des prêtres ordonnés.

(43) Le ministère sacerdotal a la charge et la mission particulière de réaliser la sacramentalité de l'Église dans et avec le peuple de Dieu. La sacramentalité de l'Église se manifeste par le fait

qu'elle est le signe et l'instrument de la proximité salvatrice de Dieu avec tous les hommes et de l'unité de tous les hommes (LG 1).

(44) Le ministère sacerdotal assume une responsabilité particulière pour les sacrements. Pour ce faire, les prêtres s'effacent en tant que personnes et laissent Jésus-Christ et son annonce de l'amour de Dieu pour chaque être humain agir à travers leurs actions.

(45) Au nom de Jésus-Christ, ils invitent à la communion de l'Eucharistie et la président. Ils ouvrent des espaces de réconciliation et d'unité, tout particulièrement dans le sacrement de réconciliation. Par leur sollicitude, ils manifestent la sollicitude salvatrice de Dieu envers tous les hommes, en particulier envers les pauvres et les souffrants, notamment dans le sacrement de l'onction des malades. Leur ministère vise à ce que tous les baptisés et confirmés vivent leur sacerdoce commun, dans la célébration des sacrements et dans toute leur vie.

(46) Ce ministère est indispensable à la sacramentalité de l'Église

(47) Pour pouvoir être ainsi le signe et l'instrument de la proximité salvatrice de Dieu et de l'unité des hommes, le ministère sacerdotal doit être détaché de tout ce qui s'y oppose : d'une séparation de la vie du reste de la communauté, d'une idéalisation de la personne du ministre, des privilèges de son état et de toute exaltation. Car si le rôle du prêtre ne doit plus coïncider avec sa personne, le ministère sacerdotal devient vivable et n'échoue plus à cause d'une attente de perfection (envers lui-même).

(48) Le sacerdoce peut être considéré comme un signe lorsque ceux qui l'exercent et leurs actes renvoient de façon convaincante à l'action de Jésus-Christ. Cela se produit lorsqu'ils ne se placent pas eux-mêmes, mais l'action de Dieu au centre de la communauté ecclésiale. Et cela se produit quand on sent qu'ils s'efforcent de vivre à la suite de Jésus-Christ et de son message.

(49) Le sacerdoce est un instrument efficace quand l'action des ministres permet de découvrir la proximité et l'amour salutaires et unificateurs de Dieu. Cela se réalise lorsqu'ils annoncent l'Évangile, rassemblent et sont proches des fidèles, et en particulier des pauvres et des défavorisés, dans leurs joies et leurs espoirs, leurs tristesses et leurs angoisses.

(50) « L'Église n'est guère une finalité en soi, et il en va de même pour le ministère sacramentel. Il est là pour que le pouvoir divin, et non la domination humaine, soit porteur d'effets salutaires. » (Texte de base « Le pouvoir et la séparation des pouvoirs dans l'Église - Participation partagée et collaboration à la tâche missionnaire », lignes 433-435). Le pouvoir que les prêtres exercent pour et au nom du peuple de Dieu doit être exercé dans l'esprit de Jésus : en donnant du pouvoir aux faibles, de manière participative, communicative, transparente et sans se mettre en avant. C'est la conséquence du commandement de Jésus : « Parmi vous, il ne doit pas en être ainsi. ». « Ainsi » se rapportant ici aux détenteurs du pouvoir social qui abusent de leur pouvoir (cf. Mc 10,43-44).

(51) « Le ministère d'Église est un signe sacramentel qui renvoie au Christ et qui de lui reçoit sa procuration. Cela ne délie pas le titulaire du ministère de l'obligation de contrôle et de critique, bien au contraire. Car le ministère sacramentel sert la vie des êtres humains au sens de l'Évangile et doit être mesuré à cette aune. Ce ministère n'est pas seulement une fonction, il procède aussi d'une procuration. Qui exerce le ministère représente le Christ, le chef de l'Église. Pour cette raison, le ministère ecclésial marque toujours la différence entre le Christ

et la personne qui exerce le ministère. » (Texte de base « Le pouvoir et la séparation des pouvoirs dans l'Église - Participation partagée et collaboration à la tâche missionnaire », lignes 435-442).

(52) Les déclarations bibliques sur le ministère sacerdotal sont plutôt dirigées contre le culte et donc toujours aussi contre le prêtre. Le Premier Testament reste réservé quant au sacerdoce héréditaire, car ce sacerdoce risque toujours de transformer son ministère en instrument de domination. Le Nouveau Testament radicalise ce regard critique sur le sacerdoce. Pour les chrétiens, il n'y a pas d'autre prêtre que Jésus : « il n'y a aussi qu'un seul médiateur entre Dieu et les hommes : un homme, le Christ Jésus » (1 Tim 2,5, cf aussi Hébr.). C'est pourquoi il n'y a qu'un seul prêtre dans l'Église : le Seigneur lui-même. Tout sacerdoce ne peut être accepté que s'il renvoie directement et existentiellement à la mission de Jésus et rend sa présence perceptible.

(53) L'Église a besoin de prêtres parce qu'elle vit des sacrements et surtout de l'Eucharistie, dont la célébration est présidée par un prêtre. Le prêtre est ordonné (« consacré ») afin de représenter en tant que personne le fait que Jésus-Christ lui-même préside à la célébration des sacrements. Son ministère vise à ce que tous les baptisés et confirmés vivent leur sacerdoce commun, dans la célébration de l'Eucharistie et dans l'ensemble de leur vie. Dans le cadre de ses tâches spécifiques de ministre, le prêtre ordonné représente l'actualisation légitime de l'action du Christ ressuscité.

(54) L'action du prêtre ne devient compréhensible que si elle se porte personnellement garante de la sainteté et de l'altérité radicale de l'exigence divine. Le sens du ministère sacerdotal ordonné ne pourra être compris aujourd'hui que si la proexistence servante du ministre libère effectivement l'homme et si l'homme libéré peut y appréhender la sainteté de Dieu. L'Église a besoin de prêtres pour proclamer ce message.

5. Réflexions théologiques sur le ministère sacerdotal

(55) Toutes les réflexions menées jusqu'ici montrent qu'il faut aujourd'hui une nouvelle mise en œuvre du sacerdoce sacramentel qui commence par un examen honnête ³¹ et y trouve ses fondements théologiques. Comme le souligne le Pape François dans sa lettre au peuple de Dieu en marche en Allemagne, nous vivons « un changement d'époque qui soulève des questions nouvelles et anciennes donnant lieu à une réflexion à la fois légitime et nécessaire » ³².

5.1. Le ministère sacerdotal au sein du peuple de Dieu

(56) Dans sa lettre au peuple de Dieu en marche en Allemagne, le Pape François demande une « conversion pastorale » ³³ inspirée par le primat de l'évangélisation qui est d'être, en tant qu'Église, « le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain » (GS 1) et de partager « les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses » (GS 1)

³¹ Cf. Baumann, Klaus et autres (éd.), *Zwischen Spirit und Stress. Die Seelsorgenden in den deutschen Diözesen* [Entre esprit et stress. Les aumôniers dans les diocèses allemands], Würzburg 2017.

³² Pape François, *Lettre du Saint-Père au Peuple de Dieu en marche en Allemagne*. VAS 220 (29 juin 2020).

³³ Pape François, *Lettre du Saint-Père au Peuple de Dieu en marche en Allemagne*, n° 6.

avec tous. Cela ne peut être accompli que de manière synodale, comme Chemin de tout le peuple de Dieu ³⁴. Le ministère du prêtre ne peut être pensé qu'à partir de cette vocation du peuple de Dieu. Car le prêtre est issu du peuple de Dieu et son ministère ne peut être compris qu'en fonction de cette origine.

(57) La première lettre de Pierre et d'autres écrits du Nouveau Testament parlent déjà de la dignité commune et de l'unité de tous dans l'unique peuple de Dieu. La théologie biblique du baptême repose sur la conscience de tous les baptisés d'être oints par l'Esprit (1 Jn 2,20) et de former un sacerdoce saint qui offre à travers le Christ des sacrifices spirituels agréables à Dieu (1 Pierre 2,5). L'épître aux Hébreux, en particulier, nous fait prendre conscience qu'il n'y a qu'un seul prêtre, le Christ lui-même, par lequel tous les baptisés ont accès au Père. C'est lui qui communique le salut, il ne peut y avoir d'autre médiateur. Tous les sacrifices sont accomplis dans l'offrande de sa vie, de telle sorte qu'il n'y a rien à ajouter à son sacrifice, si ce n'est que les croyants participent à son offrande et apportent ainsi au Père la louange qui lui revient. Telle est la dignité sacerdotale de tous les baptisés. C'est pourquoi, dans l'onction chrismale du baptême, on assure au nouveau baptisé qu'il est membre du peuple de Dieu et participe au ministère sacerdotal, royal et prophétique du Christ. Le baptême est le lien qui rassemble et unit tous les membres de l'unique peuple de Dieu. Le prêtre confirme et rappelle sans cesse cette origine pneumatologique du peuple de Dieu ³⁵. Le baptême et l'onction de l'Esprit sont les fondements sacramentels de l'Église avant même que le Nouveau Testament ne parle de différents ministères et offices. Chaque baptisé représente le Christ et l'Église.

(58) Les différentes images de l'Église dans le Nouveau Testament transmettent la notion de service. Certaines images expriment en termes forts la relation de proximité entre le Christ et son Église, en considérant par exemple l'Église comme le corps du Christ (par exemple Éph 4,12), tandis que d'autres se penchent sur la relation entre le Christ et la communauté, par exemple quand le Christ est considéré comme l'Époux de l'Église dans son ensemble (cf Éph 5,21-33) - une image de sa fidélité à l'alliance, qu'il ne faut d'ailleurs pas surinterpréter en termes de genre. Cela a son importance dans la mesure où l'Église ne doit pas s'assimiler au Christ. Le prêtre rend un service à la communauté en tant que membre du peuple de Dieu. Il doit exercer son ministère en renforçant le sentiment de communauté, en motivant les autres, et non en étant en concurrence avec les autres baptisés. Son service consiste essentiellement dans la promotion et la reconnaissance de l'action ecclésiale de tous les baptisés et de l'Église révélée.

(59) L'archétype biblique du service est le lavement des pieds, que Jésus conclut par l'injonction suivante : « Si donc moi, le Seigneur et le Maître, je vous ai lavé les pieds, vous aussi, vous devez vous laver les pieds les uns aux autres » (Jn 13,1-17). Une interprétation unilatérale s'est développée au fil de l'histoire. Les personnes ordonnées sont devenues des clercs : à partir du 3ème siècle environ, on les considérait comme un rang sociologique propre à l'Église (ordo),

³⁴ Cf. Pape François, Exhortation apostolique *Evangelii Gaudium*, dans : VAS 194 (24 novembre 2013), n° 111: « Tout le Peuple de Dieu annonce l'Évangile : L'évangélisation est la tâche de l'Église. Mais ce sujet de l'évangélisation est bien plus qu'une institution organique et hiérarchique, car avant tout c'est un peuple qui est en marche vers Dieu. Il s'agit certainement d'un mystère qui plonge ses racines dans la Trinité, mais qui a son caractère concret historique dans un peuple pèlerin et évangéliste, qui transcende toujours toute expression institutionnelle même nécessaire. »

³⁵ PO 11.

distinct de l'état de « laïc ». Cette différence d'état, à laquelle sont liés des droits et des devoirs différents, marque aujourd'hui encore le droit ecclésial et la liturgie. Elle n'est cependant pas biblique. Le cléricisme s'enracine dans l'accent mis sur cette différence d'état.

(60) L'ordination sacramentelle n'a rien à voir avec une sacralisation de la personne. Le prêtre ordonné ne devient en aucun cas une image du Christ dans tous les aspects de sa vie. Il ne s'agit pas non plus d'une amplification du sacerdoce commun de tous les baptisés (sacerdotium commune), mais d'une habilitation de la personne ordonnée à agir in persona Christi capitis en faveur des fidèles dans certains actes sacramentels étroitement définis (Presbyterium Ordinis n° 2). Ce n'est pas un hasard si le décret sur les prêtres du concile Vatican II n'utilise pas systématiquement le terme de prêtre (« sacerdos ») pour désigner le ministre, mais celui de « presbyter » (ancien, mandataire). Ils se distinguent des titulaires du sacerdoce commun des fidèles par leur ministère et leur rôle, et non par un degré de sacerdoce renforcé d'une manière ou d'une autre.

(61) La constitution dogmatique sur l'Église « Lumen Gentium » du Concile Vatican II tente d'éviter d'éventuels écueils, également d'origine historiques. On retrouve dans les premières ébauches la conception d'une Église ordonnée hiérarchiquement en tant que « societas perfecta », donc d'une société d'inégaux ³⁶. Lumen gentium elle-même privilégie ensuite l'ecclésiologie du peuple de Dieu et place l'unité du peuple de Dieu avant l'ordre hiérarchique de l'Église. L'égalité de dignité de tous les baptisés précède et conditionne leurs différences. Le sacerdoce commun du peuple de Dieu précède le sacerdoce ministériel qui s'exprime dans la prophétie, la direction et le témoignage. Le Concile a ainsi jeté les bases de l'intégration du ministère du prêtre dans les nombreux services et dons spirituels de l'Église.

(62) Les textes du Concile restent déterminants pour la réflexion actuelle sur le peuple de Dieu et le ministère sacerdotal. Les évêques allemands ont réfléchi et élaboré des conclusions concrètes dans leur mot pour le renouveau de la pastorale « Être Église ensemble » du 1er août 2015 ³⁷. La valorisation des dons spirituels et la reconnaissance de l'appel de tous par le baptême à mener des vies saintes et à apporter leurs propres dons à l'Église sont primordiales ³⁸. Les charismes de tous les baptisés sont mis en avant comme des dons enrichissant l'Église. Le texte rappelle la dignité sacerdotale des baptisés qui ne peut être augmentée. Les prêtres ordonnés doivent être des instruments, mais pas avoir un rang à part entière ³⁹.

(63) Les textes cités constituent également des fondements importants pour la poursuite du travail du Chemin synodal. La réception de Vatican II n'est pas encore achevée en ce qui concerne la nature du ministère sacerdotal. De plus, l'image que les prêtres ont d'eux-mêmes et celle qu'ils ont des autres ne concordent pas toujours. Cela peut parfois conduire à des crises

³⁶ Cf. Wenzel, Knut, Kleine Geschichte des II. Vatikanischen Konzils, Freiburg, Basel, Wien [Petite histoire du Concile Vatican II, Fribourg, Bâle, Vienne], 2005, 61-66.

³⁷ Cf. Secrétariat de la Conférence épiscopale allemande (éd.), Gemeinsam Kirche sein. Wort der deutschen Bischöfe zur Erneuerung der Pastoral[Être Église ensemble. Message des évêques allemands sur le renouvellement de la pastorale], dans : Die Deutschen Bischöfe 100 [Les évêques allemands 100], Bonn 2015.

³⁸ Cf. Pape François, Lettre du Saint-Père au Peuple de Dieu en marche en Allemagne, n° 9: « L'onction divine, répandue sur tout le corps ecclésial, distribue des grâces spéciales parmi les fidèles de toute condition et de tout état de vie, distribuant ses dons à chacun selon sa volonté (1 Co 12,11). Il les rend ainsi aptes et prêts à accomplir diverses œuvres et divers services pour le renouvellement et la pleine édification de l'Église, selon cette parole : À chacun est donnée la manifestation de l'Esprit en vue du bien. (1 Co 12,7) »

³⁹ Medard Kehl, Stephan Ch. Kessler, Priesterlich werden. Anspruch für Laien und Kleriker [Devenir sacerdotal. Exigences pour les laïcs et les clercs], Würzburg 2010, 19.

d'identité (personnelles) des prêtres et à une irritation des autres croyants. On peut alors être tenté de clarifier les choses en se démarquant. Le prêtre n'acquiert alors aucune autorité au sens d'auctoritas vis-à-vis du peuple de Dieu, il peut tout au plus se référer à la potestas. On touche ici à la thématique du pouvoir ⁴⁰.

5.2. La représentation commune du Christ par les baptisés et la représentation du Christ par le prêtre

(64) Chaque baptisé représente le Christ, l'unique « grand prêtre selon l'ordre de Melchisédech » (He 5,10), qui a fait de son Église un royaume de « prêtres devant Dieu son Père » (Apocalypse 1,6). « En tant que telle, toute la communauté des croyants est sacerdotale » ⁴¹. Il faut distinguer de cela la représentation du Christ par le prêtre dans la célébration des sacrements qui lui sont réservés, en particulier la célébration de l'Eucharistie. Dans les textes du magistère, il apparaît clairement que la « repraesentatio Christi » par le prêtre ne se limite pas à la seule célébration sacramentelle ou à la présidence de l'Eucharistie, mais concerne l'ensemble de l'existence sacerdotale ⁴², ce qui soulève la question de savoir comment la représentation du Christ par le prêtre en dehors de la célébration de l'Eucharistie se situe par rapport à la représentation du Christ attribuée uniformément à tous les fidèles.

(65) En dehors de ses actes sacramentels, l'existence sacerdotale ne se distingue pas de celle de tous les croyants. Le fait que la « repraesentatio sacramentelle » du prêtre façonne toute sa vie ne signifie pas pour autant qu'il se distingue dans la vie quotidienne. Au contraire, son ministère sacramentel, qui se caractérise par son effacement derrière la personne du Christ, détermine également son comportement dans la vie quotidienne.

(66) Alors que, dans la célébration des sacrements, le prêtre agit en vertu du sacrement de l'ordre « en la personne du Christ chef » (LG 10) et que les fidèles ont ainsi la garantie que la grâce du sacrement agit indépendamment de la sainteté du ministre, ce service du peuple de Dieu ne confère aucun degré de dignité ou de sainteté supérieur. « La configuration du prêtre au Christ-Tête - c'est-à-dire comme source principale de la grâce - n'entraîne pas une exaltation qui le place en haut de tout le reste. Dans l'Église, les fonctions « ne justifient aucune supériorité des uns sur les autres » ⁴³.

⁴⁰ Le complexe thématique « Ministère et direction » est traité par le forum synodal « Le pouvoir et la séparation des pouvoirs dans l'Église - Participation partagée et collaboration à la tâche missionnaire ».

⁴¹ CEC 1546.

⁴² Cf. Pape Jean-Paul II, Exhortation apostolique post-synodale *Pastores dabo vobis*, dans : VAS 105 (25 mars 1992), n° 15: « Dans l'Église et pour l'Église, les prêtres représentent sacramentellement Jésus Christ Tête et Pasteur, ils proclament authentiquement la Parole, ils répètent ses gestes de pardon et d'offre du salut, surtout par le Baptême, la Pénitence et l'Eucharistie, ils exercent sa sollicitude pleine d'amour, jusqu'au don total de soi-même, pour le troupeau qu'ils rassemblent dans l'unité et conduisent au Père par le Christ dans l'Esprit. En un mot, les prêtres existent et agissent pour l'annonce de l'Évangile au monde et pour l'édification de l'Église au nom du Christ Tête et Pasteur en personne. » *Pastores dabo vobis* n° 16 note que : « En tant qu'il représente le Christ Tête, Pasteur et Époux de l'Église, le prêtre est placé non seulement dans l'Église, mais aussi face à l'Église ».

⁴³ Pape François, *Evangelii Gaudium*, n° 104. Une remarque pour situer les affirmations ontologiques sur le sacerdoce. La personne qui est ordonnée prêtre est porteuse d'un « character indelebilis », elle a reçu une « marque indélébile » et elle se distingue « in essentia » (ablatif) « par essence » des croyants non ordonnés. Ces affirmations sont difficiles à comprendre. Tout d'abord parce qu'elles présupposent une conception aristotélicienne de la réalité, qui n'est pas forcément compatible avec la compréhension actuelle de la réalité. Mais on pourrait s'en accommoder en recourant à quelques outils herméneutiques. Les choses se compliquent lorsque les affirmations

(67) Dans le contexte du scandale des abus sexuels dans l'Église et des conclusions de l'étude MHG, mais pas seulement, il est important que le prêtre, en dehors de la célébration des sacrements, n'endosse pas le rôle du Christ lui-même et ne se confonde pas avec la voix de Dieu ou ne soit pas confondu avec elle par les fidèles. Une telle exaltation religieuse peut conduire à un abus de pouvoir spirituel.

5.3. Le service sacramentel du sacerdoce ministériel

(68) Le service sacramentel fait partie de « l'essence » du catholicisme. La vision sacramentelle du prêtre corrige une vision purement fonctionnelle du ministère. Le service sacramentel du prêtre est par essence un service d'unité qui se réalise dans la célébration de l'Eucharistie « source et sommet de toute la vie chrétienne » (LG 11). Ce service sacramentel indispensable pour l'unité, reconnu dans « Gemeinsam Kirche sein », est la spécificité du ministère sacerdotal. La sacramentalité du sacerdoce et la sainteté de l'Église n'impliquent en aucun cas la perfection. Le pape François souligne sans ambiguïté que « L'Église catholique a maintes fois enseigné que nous ne sommes pas justifiés par nos œuvres ni par nos efforts mais par la grâce du Seigneur qui prend l'initiative. »⁴⁴.

(69) Le prêtre ordonné a pour mission d'exprimer la mesure de l'Évangile et de montrer sans équivoque par son action sacramentelle « que Dieu est fidèle, que le Christ lui-même est présent dans l'Église : réel, concret, personnel et non altéré »⁴⁵. L'ordination ne le dispense pas de la nécessité de s'efforcer d'être crédible. « Gemeinsam Kirche sein » explique la formulation de la constitution conciliaire *Lumen gentium* 10 « Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, qui ont entre eux une différence essentielle et non seulement de degré » en disant qu'il ne s'agit pas là d'un degré de sainteté ou de dignité supérieur, mais essentiellement d'une différence dans le service sacramentel de l'unité de la communauté et de la paroisse. Le prêtre peut également réaliser le service de l'unité décrit précédemment à travers un service de direction. Il est alors au service de l'épiscopat, auquel ce service de l'unité revient en premier lieu.

(70) La direction est une notion large et ouverte⁴⁶. Elle consiste essentiellement à permettre la participation d'un grand nombre aux multiples tâches de l'Église. La direction cherche les dons de l'Esprit et permet de les réaliser. « Gemeinsam Kirche sein » ne conçoit pas la direction

ontologiques sont interprétées, comme cela a souvent été le cas, dans le sens d'une supériorité existentielle du prêtre, favorisant ainsi une exaltation cléricale. C'est pourquoi il est primordial de rappeler la finalité et le sens des affirmations ontologiques : Si le Seigneur opère la grâce et le salut dans l'Église par les sacrements, alors la capacité d'action du ministère sacramentel doit être garantie indépendamment de la disposition morale du ministre. Or, cela ne pouvait être exprimé qu'en termes ontologiques. Une image nous aidera peut-être à comprendre ce point : Il y a une route, un chemin vers le salut. Et celle-ci est protégée par des barrières de sécurité. Les réflexions ontologiques sont en quelque sorte les garde-fous de la réflexion : si l'homme croyant est disposé en conséquence, la célébration du sacrement par le prêtre ne saurait que procurer le salut indépendamment des circonstances. Mais confondre les réflexions destinées à protéger l'efficacité permanente de l'action sacerdotale et les réflexions portant sur l'état sacerdotal reviendrait à confondre la route et le garde-fou. Or les ingénieurs capables de fabriquer des garde-fous ne sont ni des ouvriers de la route, ni même des véhicules, ou plutôt leurs conducteurs ou conductrices, qui empruntent les routes. Malheureusement, l'Église a formé beaucoup trop d'ingénieurs ne sachant fabriquer que des garde-fous et a négligé de façon coupable la construction de routes, de véhicules et la formation des conducteurs et conductrices.

⁴⁴ Pape François, Exhortation apostolique *Gaudete et exultate* sur l'appel à la sainteté dans le monde actuel. VAS 213 (19. mars 2018), n° 52.

⁴⁵ *Gemeinsam Kirche sein* [Être Église ensemble], 37.

⁴⁶ Cf. *ibid.*, 41 et suiv.

par le prêtre comme une « domination » isolée, mais comme un événement relationnel. Le prêtre lui-même se trouve déjà dans une relation sacramentelle avec l'évêque et participe à son ministère de direction. Car sans évêque, il n'y a pas de prêtre. Le prêtre est un collaborateur de l'évêque ⁴⁷. De même, la communauté du presbytérium est censée illustrer le ministère d'unité en tant qu'événement relationnel. Les chrétiens baptisés participent à sa direction par leurs dons et leurs professions. Et la direction est bien plus qu'une compétence décisionnelle. Compte tenu de l'instruction du Vatican sur la conversion pastorale de la communauté paroissiale au service de la mission évangélisatrice de l'Église de la Congrégation pour le Clergé du 20 juillet 2020, il est important de souligner qu'il convient d'élargir la définition de la direction pour que les débats sur les compétences et les tâches ne se limitent pas au droit canonique. La direction sacerdotale ne se limite pas au fait d'être pasteur, mais elle doit plutôt être comprise en partant des trois ministères du Christ. Annoncer l'Évangile est la tâche prioritaire du ministère de direction⁴⁸.

(71) Le fait que l'administration et l'organisation prennent souvent le pas sur la charge d'âme et la direction spirituelle indispensable est une difficulté souvent déplorée de la profession de pasteur. Le risque étant aussi de fonctionnaliser la vocation sacerdotale. Dans ce contexte, il convient de considérer également les fonctions d'autres professions pastorales et leur dérivation du ministère épiscopal.

5.4. Les vertus évangéliques

(72) Les vertus évangéliques proposées par Jésus dans le sermon sur la montagne (Mt 5-7) de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, peuvent être adoptées par tous les croyants comme expressions d'une vie à la suite du Christ (cf. LG 39). Elles constituent une réponse possible à la question de savoir ce que signifie tout quitter pour suivre le Christ (Mt 10,28). Seuls les fidèles qui le choisissent en se consacrant dans des instituts de vie consacrée ou des sociétés de vie apostolique sont cependant tenus de les respecter (cf. can. 573 § 1 CIC). Le prêtre séculier, qui est « appelé à les vivre selon les modalités et, plus encore, selon les finalités et le sens original qui découlent de son identité en tant prêtre », concrétise ainsi son imitation du Christ ⁴⁹. Cela vaut non seulement pour son célibat (chasteté), mais aussi pour sa gestion des biens (pauvreté) et du pouvoir (obéissance).

(73) Le prêtre doit se distinguer par sa solidarité avec les pauvres et les défavorisés et se laisser évangéliser par eux ⁵⁰. Sa compassion doit s'exprimer par une vie conforme à la vertu évangélique de la pauvreté. Cette vie touche également à la nature et au montant de sa rémunération ainsi qu'à une gestion critique de ses autres moyens financiers. (cf. can. 282 § 1 et 2 CIC).

⁴⁷ PO 77.

⁴⁸ En effet, avec tous ceux qui sont renés dans la source du baptême, les prêtres sont des frères parmi les frères (74), puisqu'ils sont membres d'un seul et même Corps du Christ, dont l'édification est confiée à tous (75). Les prêtres doivent donc exercer leur ministère de direction en cherchant non pas à défendre leur propre cause, mais celle de Jésus-Christ (76). Ils doivent coopérer avec les fidèles laïcs et vivre au milieu d'eux à l'exemple du Maître qui, parmi les hommes, « n'est pas venu pour être servi, mais pour servir, et donner sa vie en rançon pour la multitude » (Mt 20,28). (PO 74-77a)

⁴⁹ Pape Jean Paul II., *Pastores dabo vobis*, n° 27.

⁵⁰ Cf. Pape François, *Evangelii Gaudium*, n° 198.

(74) La vertu évangélique de l'obéissance du prêtre à l'évêque et à l'Église en vue du service du peuple de Dieu touche au domaine du pouvoir et est redéfinie sur le plan pratique dans les textes de mise en œuvre traitant de la professionnalisation.

(75) Le célibat vise à illustrer la représentation du Christ et la dimension prophétique du ministère sacerdotal. De nombreux prêtres - bien qu'ils soient impliqués dans la vie par de multiples rencontres et obligations - sont dépourvus à la fois de l'expérience d'être immergés dans le quotidien du peuple de Dieu et de l'expérience de l'acceptation et du soutien de leur forme de vie par la communauté concrète des croyants. Le manque de racines peut conduire à un isolement dont la responsabilité incombe à l'individu lui-même ou à des tiers. Ce constat est également important au regard du troisième profil d'accusés (cf. chapitre 3).

(76) La forme de vie célibataire présuppose une forme de vie riche en relations, tant au sein du milieu ecclésial que dans d'autres structures relationnelles séculières. Cette forme de vie peut toutefois entraîner une mise à l'écart si la valeur de signe n'est plus soutenue par une grande partie du peuple de Dieu. En outre, la sacramentalité est menacée si le célibat n'est ni compris spirituellement, ni vécu de manière concrète et crédible, et s'il est tacitement et collectivement vidé de sa substance par une double vie tolérée par la direction de l'Église. C'est pourquoi nous proposons de revoir le lien entre l'ordination et l'engagement au célibat.⁵¹

5.5. Agir en tant que prêtre dans une Église synodale

(77) Dans l'Église allemande, environ 10 000 prêtres séculiers incardinés en Allemagne ainsi qu'environ 2 000 prêtres religieux et environ 1 400 prêtres incardinés dans un diocèse étranger travaillent dans les domaines les plus divers⁵². Une majorité, mais pas tous, travaillent dans la pastorale paroissiale. Il existe d'autres domaines d'activité, tels que la pastorale des étrangers, la pastorale universitaire et scolaire, la formation des adultes ou les académies, la Caritas, les associations et les communautés spirituelles, la pastorale des jeunes, la pastorale des hôpitaux et des handicapés, l'administration ecclésiastique ou l'exercice de l'activité sacerdotale à titre accessoire (par exemple, les prêtres dits « ouvriers »). Les évêques sont également des diacres et des prêtres ordonnés⁵³. Le ministère du prêtre ne peut donc pas être réduit au prêtre de paroisse, mais il est envisagé à partir de sa dimension sacramentelle.

(78) Le chemin commun (syn-hodos) est principalement défini par la méthode employée (« met-hodos » - le chemin vers quelque chose). Dans son discours d'ouverture du synode des jeunes, le pape François l'a qualifié d'« exercice ecclésial de discernement », passant par les trois étapes du discernement spirituel - entendre, interpréter et choisir⁵⁴. Si Église et synode sont

⁵¹ Pour des explications plus détaillées, voir le texte de mise en œuvre « Le célibat des prêtres - Renforcement et ouverture ».

⁵² Cf. à ce sujet : Secrétariat de la Conférence épiscopale allemande (éd.), *Kontinuierliche jährliche Erhebung statistischer Eckdaten über Priester, Diakone und andere hauptamtliche Mitarbeiter/innen in der Pastoral*. [Enquête annuelle continue de données statistiques de référence sur les prêtres, diacres et autres collaborateurs/trices permanents dans la pastorale]. Mai 2021, 3.

⁵³ Cf. à ce sujet : Secrétariat de la Conférence épiscopale allemande (éd.), *Kontinuierliche jährliche Erhebung statistischer Eckdaten über Priester, Diakone und andere hauptamtliche Mitarbeiter/innen in der Pastoral*. [Enquête annuelle continue de données statistiques de référence sur les prêtres, diacres et autres collaborateurs/trices permanents dans la pastorale]. Mai 2021, 9-19. La pyramide des âges va être ajoutée.

⁵⁴ Cf. Pape François, Discours au début du synode des jeunes (03 octobre 2018) : http://w2.vatican.va/content/francesco/de/speeches/2018/october/documents/papa-francesco_20181003_apertura-sinodo.html.

synonymes ⁵⁵, le prêtre sert la vocation du peuple de Dieu dans ses domaines d'activité respectifs en cheminant avec les hommes dans les processus spirituels, dans la délibération, la décision et la direction communes.

(79) A cette fin, l'identité joyeuse du prêtre est fondée sur une double perception et un double lien comme l'explique le pape François dans sa « Lettre aux prêtres » : « Pour maintenir courageux le cœur, il est nécessaire de ne pas négliger ces deux liens constitutifs de notre identité : le premier, avec Jésus. [...] L'autre lien constitutif : faire croître et alimenter le lien avec votre peuple. » ⁵⁶. Il convient de discerner ce qui est perçu dans la deuxième étape de la méthode synodale ⁵⁷. La synodalité n'est finalement pas une fin en soi, mais « le véritable objectif du synode, en tant qu'instrument de mise en œuvre de Vatican II, ne peut être que la mission ».⁵⁸

(80) La démarche synodale suppose un changement et une inculturation des mentalités et des structures, comme l'indiquent les textes de mise en œuvre correspondants.

5.6. L'imitation du Christ par le prêtre dans notre temps et notre société

(81) Dans « Querida Amazonia », le pape François appelle à une « inculturation des ministères et des offices » ⁵⁹, qui ne s'applique pas seulement à l'Amazonie ⁶⁰. L'inculturation suit un double mouvement qui comprend à la fois la transformation de la culture par l'Évangile et la réception de l'Esprit Saint par la culture ⁶¹. Il en résulte deux axes de réflexion, d'une part en ce qui concerne la forme de vie du prêtre dans notre société, d'autre part en ce qui concerne la vie concrète de chaque prêtre : (1) Comment inculturer la forme de vie spécifique du prêtre

⁵⁵ Pape François, Discours à l'occasion du 50ème anniversaire de la mise en place du synode des évêques (17 octobre 2015), dans : Die Berufung und Sendung der Familie in Kirche und Welt von heute. Texte zur Bischofssynode 2015 und Dokumente der Deutschen Bischofskonferenz (Arbeitshilfen 276)[La vocation et la mission de la famille dans l'Église et le monde d'aujourd'hui. Textes du Synode des évêques 2015 et documents de la Conférence épiscopale allemande (Outils de travail 276)], éd. par le Secrétariat de la Conférence épiscopale allemande, Bonn 2015, p. 28.

⁵⁶ Pape François, Lettre aux prêtres à l'occasion des 160 ans de la mort de Saint Jean-Marie Vianney, le Curé d'Ars (4 Août 2019).

⁵⁷ Cf. Pape François, Discours à l'occasion du 50ème anniversaire de l'institution du synode des évêques, p. 27. Cf. pour la relation entre les dons hiérarchiques et charismatiques : Congrégation pour la doctrine de la foi, exhortation *Iuvenescit Ecclesia* aux Évêques de l'Église catholique sur la relation entre les dons hiérarchiques et charismatiques pour la vie et la mission de l'Église, dans : VAS 205 (15 mai 2016).

⁵⁸ Cf. Christoph Cardinal Schönborn, Discours à l'occasion du 50ème anniversaire de l'institution du synode des évêques (17 octobre 2015), dans : Die Berufung und Sendung der Familie in Kirche und Welt von heute. Texte zur Bischofssynode 2015 und Dokumente der Deutschen Bischofskonferenz (Arbeitshilfen 276) [La vocation et la mission de la famille dans l'Église et le monde d'aujourd'hui. Textes du Synode des évêques 2015 et documents de la Conférence épiscopale allemande (Arbeitshilfen 276)], éd. par le Secrétariat de la Conférence épiscopale allemande, Bonn 2015, p. 92.

⁵⁹ Cf. Pape François, Exhortation apostolique post-synodale *Querida Amazonia*, dans : VAS 222 (02 février 2020), n° 85-90, ici n° 85: « L'inculturation doit aussi se développer et se traduire dans une manière incarnée de mettre en œuvre l'organisation ecclésiale et la ministérialité. Si l'on inculture la spiritualité, si l'on inculture la sainteté, si l'on inculture même l'Évangile, comment ne pas penser à une inculturation de la manière dont les ministères ecclésiaux se structurent et se vivent ? »

⁶⁰ Cf. Pape François, *Evangelii Gaudium*, n° 115 : « La grâce suppose la culture, et le don de Dieu s'incarne dans la culture de la personne qui la reçoit ».

⁶¹ Cf. Pape François, *Querida Amazonia*, n° 68 : « D'une part, une dynamique de fécondation qui permet d'exprimer l'Évangile en un lieu, puisque « quand une communauté accueille l'annonce du salut, l'Esprit Saint féconde sa culture avec la force transformatrice de l'Évangile ». D'autre part, l'Église elle-même vit un chemin de réception qui l'enrichit de ce que l'Esprit a déjà semé mystérieusement dans cette culture. De cette manière, « l'Esprit Saint embellit l'Église, en lui indiquant de nouveaux aspects de la Révélation et en lui donnant un nouveau visage » Il s'agit, en définitive, d'encourager et de permettre que l'annonce inlassable de l'Évangile, transmis avec « des catégories propres à la culture où il est annoncé, provoque une nouvelle synthèse avec cette culture ».

dans notre société séculière et mondiale, dans laquelle la liberté individuelle et l'égalité des droits constituent des valeurs importantes ? (2) Le prêtre, comme tous les croyants, se trouve donc confronté à la question suivante : comment vivre une foi inculturée, authentique et dialoguée. Dialoguée et donc riche en tensions, tiraillée entre un univers religieux antagoniste et un mode de vie bourgeois et dans le contexte de la mondialisation avec les changements qui en découlent ? En fin de compte, tous les processus de transformation actuels révèlent une seule et même chose : le ministère sacerdotal s'inscrit dans l'histoire et doit donc toujours être perçu de manière incarnée. Les nouvelles formes d'organisation telles qu'elles devront être conçues à l'avenir et en partie dès maintenant après la disparition des structures de l'Église du peuple requièrent des formes de services sacerdotaux différentes.

6. Observations finales

(82) Nous sommes confrontés au défi de faire évoluer la théologie du ministère ordonné de façon à ce que son essence, fondée sur l'Écriture et la Tradition, soit préservée, tout en surmontant ses éléments obsolètes, qui favorisent le cléricisme et les abus.

(83) Pour permettre une véritable inculturation de la théorie et de la tradition catholiques du ministère sacerdotal dans la société d'aujourd'hui, il faut également considérer d'autres champs thématiques, qui ont toutefois en grande partie des répercussions sur l'Église universelle.

(84) C'est la raison pour laquelle les textes de mise en œuvre élaborés sont en grande partie des propositions à l'attention de l'Église universelle, de préférence dans le cadre d'un synode ou même d'un concile. Il en va de même pour la revendication sexospécifique et les rectifications systémiques à apporter suite aux crimes d'abus. Mais en même temps, il convient de prendre d'urgence les mesures qui peuvent être mises en œuvre dès maintenant : changer le programme de formation en tenant compte de tous les groupes professionnels pastoraux, des besoins de professionnalisation et de développement personnel, de la direction et de la décision communes.

(85) Avec le texte de mise en œuvre « Le célibat des prêtres - Renforcement et ouverture »⁶² et d'autres considérations à « Vaincre le cléricisme - les opportunités résultant d'une organisation plurielle des ministères », l'Assemblée synodale formule des demandes à l'intention de l'Église universelle. Il en va de même pour la revendication largement incontestée en Allemagne d'une admission des femmes et des personnes queer aux ministères, telle qu'elle est abordée dans les textes de mise en œuvre issus du forum synodal « Les femmes dans les services et ministères de l'Église » ainsi que pour les réflexions sur la participation émanant du forum synodal « Le pouvoir et la séparation des pouvoirs dans l'Église - Participation partagée et collaboration à la tâche missionnaire »⁶³. Parallèlement, les évêques d'Allemagne cherchent des moyens de mettre en œuvre les recommandations de l'étude MHG.

⁶² Cf. texte de mise en œuvre « Le célibat des prêtres - renforcement et ouverture ».

⁶³ Cf. par exemple : <https://www.kirche-und-leben.de/artikel/umfrage-zwei-drittel-gegen-pflichtzoelibat-und-fuer-priesterinnen>.

(86) La méthode d'approche fondamentale proposée pour la forme de vie sacerdotale, la nouvelle accentuation de la théologie du ministère sacerdotal ainsi que le regard porté sur la pratique pastorale des Églises locales en Allemagne constituent les bases de la poursuite du travail qui nécessite une discussion approfondie.